Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le 08/11/2024



ID: 078-200063048-20241105-D711_2024-DE



Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST Tel : 01.34.94.67.71 - Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N°: 200 063 048 00017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet: D711-2024 – Dépenses d'Investissement 2025 - Autorisation d'exécution des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2025

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 NOVEMBRE 2024 À 19H00

Date de convocation : 18 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 54

Membres présents : 33 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre total de votes : 34

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre à dix-neuf heures, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE	Х	
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	Х	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	Х	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC		Х
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET		х
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	Х	
BEYNES	Patricia CHARTON		х
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	Х	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE	Х	
FLEXANVILLE	Roland FONTAINE	Х	
GALLUIS	Annie LOBSTEIN	Х	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		Х
GARANCIÈRES	Marianne MICHEL	Х	
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN		х
GROSROUVRE	Angèle LAINE	Х	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		Х

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Χ

X

Χ

Publié le 08/11/2024 LA QUEUE-LEZ-YVELINES Pascale BOURION ID: 078-200063048-20241105-D711_2024-DE Éric LE LANDAIS X LE MESNIL-SAINT-DENIS Χ LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE Alain MOLL X LES MESNULS Gérald BOHY LÉVIS-ST-NOM Χ Valérie ALLEAUME Franck LEGRAND Χ MARCQ X MAREIL-LE-GUYON Luc LASKRI Florence PIQUART X MAREIL-SUR-MAULDRE X **MAULETTE** Marie-France ROBERT MÉRÉ X Simon COULOMBEL X **MILLEMONT** Jean-Michel CUISINIER MILON-LA-CHAPELLE Pascal HAMON Х X MONTAINVILLE Jean-Philippe PELE Patrick LEMAITRE X MONTFORT-L'AMAURY NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU Bruno CAUQUIL Χ X **NEAUPHLE-LE-VIEUX** Denise PLANCHON Dominique ARTEL Χ **ORGERUS** X OSMOY Jérôme DURAND X PRUNAY-LE-TEMPLE Guillaume MANGIN Χ Jean-François LEFEBVRE RICHEBOURG X ROSAY Jean-Pierre BILARD Χ SAINT-FORGET Marc GOURDON X ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE Jacques DELEPOULLE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS Claude HELIE Х Ludovic GRANDJEAN X SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS X Gérard BUISSON SAINT-REMY-L'HONORE Claude PHILIPPE X SAULX-MARCHAIS

Alain PIERRE

David RYBA

Yann ROBERT

TACOIGNIÈRES

THOIRY

VICQ

		Reçu en préfecture le 0	8/11/2024
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE	Publié le 08/11/2024 ID : 078-200063048-202	Berger Levrault 241105-D711_2024-DE
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	Х	
RAMBOUILLET TERRITOIRES (Gambaiseuil - Le Perray-en- Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Roland BOSCHER		X
	Geoffroy BAX DE KEATING		Х
	Philippe GAULTIER		Х
	François PETIPAS		Х
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	Х	
	Denis VERGNIAULT		X

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

A DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Stéphane JEAN, représentant la Commune du GOUPILLIÈRES donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Dominique ARTEL, représentant la Commune d'ORGERUS, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.





ID: 078-200063048-20241105-D711_2024-DE

Objet: D711-2024 – Dépenses d'Investissement 2025 - Autorisation de execution des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-1.

Vu la délibération n° D703-2024 du Comité Syndical du 4 avril 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2024,

Considérant que le Budget Primitif 2025 sera soumis à l'approbation du Comité Syndical au plus tard le 30 avril 2025. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services jusqu'à l'adoption du Budget, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits de 11 774 459.02 € inscrits au Budget Primitif 2024, soit 2 943 614,75 € comme suit :

Chapitre / article	Opération	25 %	
Chap 20 / art 2031	95067	261 840,00	
Chap 20 / art 2051	-	750,00	
Chap 21 / art 2183	.=	5 000,00	
Chap 23 /art 2315	95001	1 593 424,75	
Chap 23 /art 2315	95058	125 000,00	
Chap 23 /art 2315	95066	63 900,00	
Chap 23 /art 2315	95068	450 000,00	
Chap 23 /art 2315	95069	443 700,00	
Total		2 943 614,75	

Fait et délibéré à Béhoust, les jour, mois et an ci-dessous,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président Guy PÉLISSIER

Le secrétaire de séance Dominique ARTEL

La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.